



Ville de Zuydcoote

CONSEIL MUNICIPAL



Procès-verbal

30 avril 2026

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Etaient présents :

☒ Paul CHRISTOPHE
☒ Bruno DIMPRE
☒ Pascale DESFRENNES
☒ Fabrice POCHOLLE
☒ Béatrice LEMPEREUR
☒ Régis SCHOONHEERE
☒ Fabienne DELANSAY
☒ Thierry WALLYN
☒ Valérie BARDEL
☒ Delphine DELORRIER

☐ Mary LECOINTRE
☒ Khalid BOUZIANI
☐ Charles VERHEGGE
☒ Benjamin DUVIN
☒ Margot LEBRUN
☒ Philippe DEFURNES
☐ Vanessa FINANCE
☒ Emilie FERYN-CARLIER
☒ Gauthier RABAEY

Monsieur le Maire : « Bonsoir à tous, Je vous remercie de votre présence à ce conseil municipal qui va traiter essentiellement du budget puisque sont soumises à l'ordre du jour les délibérations portant sur le compte administratif, le compte de gestion, l'affectation des résultats et le budget primitif.

Monsieur le Maire : « Je vous propose donc de désigner Margot LEBRUN, secrétaire de séance. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

Appel de Madame Margot LEBRUN

Monsieur le Maire : « L'appel étant terminé et le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer la séance ».

I- Délibérations

1. Approbation du procès - verbal de la séance du 30 mars 2026

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

2. Finances – Approbation du Compte de Gestion

Monsieur le Maire : « Les opérations relatives à l'exécution du budget relèvent exclusivement des ordonnateurs et des comptables publics. Les fonctions d'ordonnateur et de comptable public sont

incompatibles. L'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Le comptable, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement après avoir exercé les contrôles visant à constater la régularité de ces recettes ou de ces dépenses. Le compte de gestion, élaboré par le comptable, doit être conforme au compte administratif de l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Je vous confirme que les chiffres et les résultats du compte de gestion 2025 sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2025 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Ce compte de gestion n'appelle ni observation et ni réserve sur la tenue des comptes. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire : « Avant de laisser Bruno DIMPRE vous présenter les 2 prochaines délibérations, je tiens à souligner le travail réalisé par ses soins qui a permis d'assurer cette année encore un résultat exceptionnel et toujours sans réduction de la qualité du service rendu à la population.

Les résultats de l'année 2025, sont les suivants :

- Résultat de fonctionnement 2025 : 289 254,05€,
- Résultat d'investissement 2025 : 32 433,63€.

Excédent de fonctionnement cumulé : 1 011 599,71€,

Excédent d'investissement cumulé : 150 606,71€,

L'excédent global cumulé fin 2025 est donc de 1 162 206,42€.

Cette épargne servira principalement à permettre le paiement des travaux du futur équipement communal sans devoir sur-mobiliser l'emprunt et les prêts relais.

Je vous rappelle que l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales pose le principe selon lequel dans la séance où le Compte Administratif du Maire en exercice au moment de l'exécution du budget est débattu, le Conseil Municipal élit un Président de séance autre que le Maire. Toutefois, n'étant pas le Maire au moment de l'exécution du budget 2025, je ne serai pas obligé de sortir de la salle cette année. »

3. Finances – Approbation du compte administratif

Bruno DIMPRE : « Merci Monsieur le Maire. »

Présentation du compte administratif par Bruno DIMPRE

Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
		CA 2025			CA 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	437 886,30 €	013	ATTENUATION DE CHARGES	15 534,17 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	534 887,56 €	70	PRODUITS DE GESTION COURANTE	43 174,19 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	119 670,73 €	73	IMPÔTS ET TAXES	1 309 790,99 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	122 337,68 €	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	104 353,73 €
66	CHARGES FINANCIERES	- €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	31 155,62 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	76	RECETTES FINANCIERES	18,62 €
68	DOTATIONS SEMI-BUDGETAIRES	- €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	- €			
REELLES	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 214 782,27 €	REELLES	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 504 027,32 €
023	Virement section d'investissement	- €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
ORDRES	TOTAL DES DEPENSES ORDRES	- €	ORDRES	TOTAL DES RECETTES ORDRES	- €
TOTAL	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 214 782,27 €	TOTAL	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 504 027,32 €
			002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	722 354,66 €

Investissement

		CA 2025			CA 2025
10		- €	10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	167 936,59 €
13		- €	10222	FCTVA	50 769,67 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	117 166,92 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 000,00 €	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES	97 670,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 002,96 €	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	196 170,00 €	024	PRODUIT DES CESSIONS	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D INVESTISSEMENT	233 172,96 €	REELLES	TOTAL DES RECETTES REELLES D INVESTISSEMENT	265 606,59 €
REELLES	DONT RESTES A REALISER N-1	- €	021	Virement section d'investissement	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
41	Opérations patrimoniales	- €	41	Opérations patrimoniales	- €
ORDRES	TOTAL DES RECETTES ORDRES	- €	ORDRES	TOTAL DES RECETTES ORDRES	- €
TOTAL	TOTAL DES DEPENSES D INVESTISSEMENT	233 172,96 €	TOTAL	TOTAL DES RECETTES D INVESTISSEMENT	265 606,59 €
			001	001 - RESULTAT REPORTE N-1	118 173,08 €

Philippe DEFURNES : « En ce qui concerne l'investissement, s'il avait été question de demander des acomptes de subvention, cela implique que le Département avait délibéré favorablement pour que le projet soit financé et que la CUD a signé une convention avec la commune sur son apport financier ? »

Paul CHRISTOPHE « Évidemment, c'est une inscription budgétaire qui avait été inscrite en début d'année, c'est à dire que dans l'année, sur notre sollicitation, les délibérations auraient été prises.
La CUD a déjà acté de nous accompagner sur le projet école. En ce qui concerne le Département, c'est un appel à projet auquel on souscrit à savoir l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

15 voix « Pour » et 4 « Abstentions »

Abstention de P. DEFURNES, V. FINANCE (pouvoir à G. RABAEY), G. RABAEY, E. FERYN-CARLIER.

4. Finances – Affectation des résultats

Bruno DIMPRES : « Avant de les reprendre dans le budget de la commune, il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2025.

Je vous propose donc d'approuver l'affectation suivante :

Considérant qu'il convient d'affecter ces résultats selon la proposition suivante :

- Affectation de l'excédent d'investissement au compte R001 : 150 606,71€ ;
- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte R002 : 1 011 599,71€. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

5. Finances – Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire : « Avant de de vous présenter cette délibération, je me permets de vous rappeler qu'à ce jour, les taux d'imposition de nos concitoyens n'ont pas évolué depuis 15 ans. Cette volonté était d'ailleurs inscrite dans notre programme pour les dernières élections.

De fait, nous ne souhaitons pas augmenter la pression fiscale sur nos concitoyens qui subissent déjà de plein fouet la hausse généralisée des prix et notamment du carburant.

Ainsi, le conseil municipal n'a pas augmenté les taux d'impôts fonciers depuis 2010 et ce malgré le fait que dans la majorité des collectivités ces taux servent de variables d'ajustement aux baisses progressives et inexorables des dotations de l'Etat.

A cet effet, nous nous inscrivons dans une philosophie de maintien, voire de réduction, de nos dépenses de fonctionnement dans l'objectif de ne pas avoir recours à l'augmentation de nos recettes fiscales en vue de financer nos dépenses.

De ce fait, et pour la 16^{ème} année consécutive, il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition de taxe foncière de la commune à :

- 38,89% pour la taxe sur le foncier bâti,
- 90,69% pour le foncier non-bâti,
- 21,81% pour la Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires. »

Philippe DEFURNES : « Est-ce que l'on a la capacité d'augmenter le taux d'imposition sur les résidences secondaires ? »

Paul CHRISTOPHE « Il y a un principe de vase communicant, de corrélation, entre la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Si nous souhaitons augmenter cette dernière, nous serions tenus d'augmenter la taxe foncière d'autant. Cela irait à l'encontre de notre volonté de ne pas augmenter la pression fiscale sur les Zuydcootoises et Zuydcootois.

Le sujet des taxes sera certainement réétudié dans le cadre du prochain pacte fiscal et financier. »

Philippe DEFURNES : « Sur le sujet du Pacte Fiscal et Financier, n'était-il pas attendu de la part de la commune de Zuydcoote d'atteindre un taux minimum de fiscalité qui est supérieur au nôtre actuel ? »

Paul CHRISTOPHE « A l'époque des négociations au sujet du Pacte Fiscal et Financier, il n'y avait pas eu d'accord entre les maires des communes sur une harmonisation de la fiscalité à l'échelle communautaire. Elle n'a pas été mise en œuvre.

A titre personnel, la fiscalité doit pouvoir être différente entre les communes en fonction de l'offre de service proposée. Il m'apparaît difficile de comparer les fiscalités de Zuydcoote et Coudekerque-Branche ou Dunkerque car l'offre de service n'est pas identique. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

6. Finances – Approbation du Budget Primitif

Monsieur le Maire : « Avant de laisser la parole à Bruno, je tenais à préciser que ce budget est le fruit d'une analyse la plus fine possible de nos dépenses, que ce soit des charges générales ou de la masse salariale, principaux postes de dépenses d'une collectivité. C'est un travail minutieux qui est réalisé et nous permet de culminer à 90,5% de réalisation des dépenses de fonctionnement prévues et 99,7% de réalisation des recettes de fonctionnement programmées pour l'année 2025. Ces chiffres sont le témoignage de la précision

avec laquelle nous bâtissons notre budget communal et est la démonstration de notre bonne gestion financière.

Je vous propose de laisser Bruno DIMPRES vous présenter les principaux montants composants le projet de budget qui vous est soumis ce jour. »

Bruno DIMPRES : « Merci Monsieur le Maire.

Pour résumer rapidement avant d'entrée plus en détails, le budget de la commune fait état de :

- **1 994 547€ de dépenses soit :**
 - 1 485 047€ en fonctionnement,
 - 509 500€ en investissement.
- **1 870 047€ de recettes soit :**
 - 1 485 047€ en fonctionnement,
 - 385 000€ en investissement.

A ces recettes s'ajoutent les 1 162 206,42€ de fonds de roulement que nous avons affectés en 001 et 002 lors d'une précédente délibération.

Pour rappel :

- Les dépenses de fonctionnement sont toutes les charges courantes nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et à l'entretien de son patrimoine, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (*charges d'entretien, paiement des intérêts des emprunts, rémunération des agents de la commune...*),
- Tandis que les dépenses d'investissement sont les opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité. La commune devient par exemple propriétaire de nouveaux biens durables (PC, vélos, tentes, bancs publics...) pouvant être réutilisés longtemps ou construits de nouveaux bâtiments ».

Fonctionnement

Dépenses					Recettes				
		CA 2025	BP 2025	BP 2026			CA 2025	BP 2025	BP 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	437 886,30 €	549 127,90 €	636 246,00 €	013	ATTENUATION DE CHARGES	15 534,17 €	- €	- €
012	CHARGES DE PERSONNEL	534 887,56 €	559 250,00 €	567 250,00 €	70	PRODUITS DE GESTION COURANTE	43 174,19 €	59 470,00 €	44 470,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	119 670,73 €	80 000,00 €	128 646,00 €	73	IMPÔTS ET TAXES	1 309 790,99 €	1 258 584,00 €	1 318 762,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	122 337,68 €	136 126,78 €	152 905,00 €	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	104 353,73 €	106 300,00 €	101 800,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	- €	- €	- €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	31 155,62 €	22 500,00 €	20 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	- €	76	RECETTES FINANCIERES	18,62 €	15,00 €	15,00 €
68	DOTATIONS SEMI-BUDGETAIRES	- €	253,00 €	- €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	- €	- €	- €					
REELLES	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 214 782,27 €	1 324 757,68 €	1 485 047,00 €	REELLES	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 504 027,32 €	1 446 869,00 €	1 485 047,00 €
023	Virement section d'investissement	- €	- €	- €					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
ORDRES	TOTAL DES DEPENSES ORDRES	- €	- €	- €	ORDRES	TOTAL DES RECETTES ORDRES	- €	- €	- €
TOTAL	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 214 782,27 €	1 324 757,68 €	1 485 047,00 €	TOTAL	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 504 027,32 €	1 446 869,00 €	1 485 047,00 €
					002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	722 354,66 €	722 354,66 €	1 011 599,71 €

Résultat de fonctionnement en N	289 245,05 €
Excédent de fonctionnement reporté en N+1	1 011 599,71 €
Excédent de fonctionnement capitalisé en N+1	
Total des liquidités disponibles en N+1	1 011 599,71 €

Résultat de fonctionnement 2026 - projeté BP
Résultat de fonctionnement 2026 - projeté DM
Résultat de fonctionnement 2026 - projeté Pré-CA

Investissement		CA 2025	BP 2025	BP 2026			CA 2025	BP 2025	BP 2026	
	10	- €	- €	- €	10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	167 936,59 €	166 166,92 €	35 000,00 €	
	13	- €	- €	- €	10222	FACTVA	50 769,67 €	49 000,00 €	35 000,00 €	
	16	- €	- €	- €	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	117 166,92 €	117 166,92 €	- €	
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 000,00 €	29 760,00 €	20 000,00 €	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES	97 670,00 €	747 670,00 €	350 000,00 €
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 002,96 €	28 458,02 €	39 500,00 €	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €	- €
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	196 170,00 €	973 791,98 €	450 000,00 €	024	PRODUIT DES CESSIONS	- €	- €	- €
		TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	233 172,96 €	1 032 010,00 €	509 500,00 €	REELLES	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	265 606,59 €	913 836,92 €	385 000,00 €
		DONT RESTES A REALISER N-1	- €	25 102,54 €	- €	021	Virement section d'investissement	- €	- €	- €
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
	41	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	41	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
	ORDRES	TOTAL DES RECETTES ORDRES	- €	- €	- €	ORDRES	TOTAL DES RECETTES ORDRES	- €	- €	- €
TOTAL	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	233 172,96 €	1 032 010,00 €	509 500,00 €	TOTAL	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	265 606,59 €	913 836,92 €	385 000,00 €	
					001	001 - RESULTAT REPORTE N-1	118 173,08 €	118 173,08 €	150 606,71 €	
	Résultat d'investissement	32 433,63 €				Résultat d'investissement 2025 projeté				
	Résultat reporté en n+1	150 606,71 €								

Présentation des éléments par Bruno DIMPRES

Philippe DEFURNES : « Je profite de mon intervention pour souligner que les présentations sont très claires et très pédagogiques.

Lors du précédent conseil et notamment au moment du vote des indemnités des élus, vous nous aviez précisé que l'augmentation des indemnités entraînerait une augmentation légère de l'enveloppe allouée.

C'est sur cette base que nous avons voté favorablement.

Dans les faits, l'enveloppe est augmentée de 20%, cela va au-delà de la légère augmentation à mon sens.

Dans le même registre, le budget communication double passant de 18 000€ à 36 000€, pourriez-vous nous préciser de quoi il s'agit.

Pour les autres services extérieurs, nous passons de 118 000€ à 137 000€, y a-t-il un motif particulier à cette augmentation ?

Sur la ligne 613 « Location », il y a 43 000€ prévu en 2026, nous versons toujours des loyers pour le terrain de camping ?

Pour terminer, dans le cadre du mandat précédent Vanessa avait proposé d'engager la commune dans le dispositif de la cantine à 1€ et nous regrettons qu'il soit maintenant trop tard pour le faire aujourd'hui. »

Bruno DIMPRE : « Pour le compte 623, il est à savoir qu'y sont intégrés à la fois la communication de la collectivité, les annonces pour les marchés publics, notamment des futurs marchés pour l'équipement communal, mais également les pots liés aux manifestations communales.

La différence de 16 000€, c'est déjà 15 000€ exclusivement pour les marchés publics. »

Paul CHRISTOPHE : « Sur la question des indemnités, je voulais simplement revenir sur le fait que la loi a changé que l'indemnité qui m'était alloué par la loi était de 2289,56€ et que je vous ai proposé de la réduire de 30%, je vous remercie d'avoir accepté. Si on raisonne en Euro constant, puisqu'il faut comparer en Euro constant, en 2008 l'indemnité du Maire était de 1356,63€, à Euro constant cela revient à 1762,15€ aujourd'hui, donc supérieure au 1644€ Bruts que je vais percevoir. Pour ce qui est des adjoints, elle était en 2008 à 543,45€ tandis qu'aujourd'hui elle est à 534,37€, c'est-à-dire inférieur au montant de 2008.

Pour ce qui concerne l'enveloppe mensuelle, si je raisonne là aussi en Euro constant, nous ne l'avons augmenté que de 4%, ce qui ne m'apparaît pas exagéré.

D'ailleurs, au moment du vote des indemnités, j'ai précisé que j'allais en demander beaucoup d'implication aux uns et autres et c'est pourquoi j'ai donné beaucoup plus de délégations. »

Philippe DEFURNES : « Sur les recettes, il est prévu 680 000€ d'impôts locaux en 2025 et 693 000€ en 2026 je suppose que c'est lié à l'augmentation des bases fiscales. Je suis surpris que l'on n'anticipe pas les recettes à venir liées aux nouvelles habitations sur le nouveau lotissement. »

Bruno DIMPRE : « Sur ces dernières années, nous avons toujours été prudents. Nous prévoyons toujours un peu moins de recettes et un peu plus de dépenses. »

Philippe DEFURNES : « Sur les recettes, la Dotation de Solidarité Communautaire est affichée à 524 000€ en 2025 et 520 000€ en 2026. Est-ce que ce n'est pas contre-intuitif ? La DSC n'a pas vocation à augmenter chaque année, même modérément ? »

Paul CHRISTOPHE : « Lors du conseil communautaire d'hier, il a été décidé un certain nombre de mesures d'économies, au regard de la baisse des recettes de la communauté urbaine. Il a été proposé de maintenir la DSC des communes et non une augmentation. »

Philippe DEFURNES : « Est-ce que l'on peut avoir une idée des baisses des dotations de l'Etat car on nous dit régulièrement que les dotations diminuent mais nous aimerions avoir pourvoir nous en rendre compte ? ».

Paul CHRISTOPHE : « Si on prend l'ensemble des dotations de l'Etat, peu importe leurs appellations, nous étions en 2009 à 317 000€, en 2015 à 238 000€ et 99 000€ en 2024 et à 89 000€ en 2025 si l'on tient compte

du prélèvement au titre du DILICO. Soit à peu près 220 000€ de recettes en moins en 17 ans, d'où le besoin de gérer au plus près. »

Philippe DEFURNES : « Avant de passer au vote, je souhaiterais donner notre position de vote. Nous avons constaté que depuis plusieurs années, la politique communale est de ne pas augmenter les impôts locaux et de serrer le fonctionnement. C'est un choix politique qui se défend mais je pense que sur le budget il aurait pu y avoir des dépenses supplémentaires permettant le confort des usagers de l'école par exemple.

Ce choix de dégager des excédents dans la perspective d'un investissement important a sa logique. Je vais le repréciser, est ce que cette politique communale peut être mise en rapport avec la réalité des coûts du futur investissement ? Finalement, je pense qu'aujourd'hui nous n'avons pas vu de document qui précise concrètement combien va coûter cet investissement, le niveau d'endettement de la collectivité.

Je pense qu'il serait bien également d'avoir une vision prospective de ce que les nouvelles bases fiscales liées au nouveau quartier vont donner en recettes.

Cela donnerait de la visibilité à l'ensemble des élus et nous ne reviendrions pas sans cesse sur le sujet.

Cela étant, nous avons ici un échange constructif, clair et apaisé, mais nous ne comprenons pas pourquoi cela ne peut pas se tenir dans le cadre d'une commission finances. Compte tenu de la modicité du budget, du fait que nous sommes tous d'accord, je pense, pour dire que l'investissement majeur à venir c'est l'équipement communal, je ne comprends pas pourquoi un débat ne peut pas se tenir dans le cadre d'une commission finance. De notre point de vue, le dialogue sur le budget ne peut pas se tenir une fois par an en conseil municipal. Je rappelle d'ailleurs que tous les élus, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires ont la légitimité à débattre de ces questions.

Pour ces 2 motifs, absence de prospective et absence de commission préalable, nous allons nous abstenir sur le vote du budget. »

Paul CHRISTOPHE : « Tu connais ma position depuis longtemps sur le sujet, lors de mes premiers mandats à l'époque déjà je n'affichais pas de principe d'élus de la majorité / d'élus de l'opposition, je considérais que nous travaillions tous dans l'intérêt du village mais que nous avions une vision différente de la manière d'y arriver. Mais pour autant, comme tu le dis très justement, les marges de manœuvre sont très étroites.

C'est ce qui fait que ma philosophie demeure inchangée et mon point de vue, l'espace de dialogue, d'échange, on l'appellera comme on veut, c'est ici.

Et que bien évidemment, il y a un travail préparatoire qui échoit à ceux qui sont élus majoritairement, pour le compte. Mais pour autant, ça n'empêche pas que le dialogue est complètement ouvert et que l'on sait prendre le temps qu'il faut pour bien le faire vivre. On est un village de 1600 habitants avec 19 élus, je ne vois pas l'intérêt de faire une commission préalable sur les finances, on n'est pas la communauté urbaine ou dans une commune où le nombre d'élus légitime le fait de travailler en commission.

Néanmoins, cela n'empêchera pas de travailler sous forme de groupe de travail, c'est d'ailleurs c'est ce que l'on vient de proposer sur la gazette. Je suis ouvert pour le faire sur le projet école. De toute façon, vous êtes associés dans le cadre de la commission d'appel d'offres, certes c'est la loi qui le veut mais moi ça me rassure que l'on puisse croiser les regards et bénéficier des compétences de chacun sur les choix des prestataires.

Sur la prospective financière, on va la proposer puisque l'on est en train de l'affiner au regard notamment des enveloppes mobilisables, par exemple à la région, pour aller chercher quelques subsides supplémentaires. On réfléchit également à aller négocier avec le président de la communauté urbaine sur la question du prêt relai, ce qui nous permettrait de ne pas être assommé par le financement d'une TVA avant l'heure, puisqu'elle nous serait remboursée ensuite.

Sur le reste, bien évidemment, si on a encouragé la typologie du lotissement tel qu'il est, vous le savez très bien, c'était aussi pour qu'un certain nombre de recettes foncières supplémentaires viennent abonder nos recettes fiscales. Toutefois, aujourd'hui, c'est impossible de faire une prospective fine dans la mesure où les éléments apparaissent au fil de l'eau, au fur et à mesure des constructions des maisons en elles-mêmes, ne serait-ce que le classement qui est défini par les services fiscaux.

Le fait aujourd'hui de vous présenter un budget c'est pour pas qu'on nous reproche d'aller, d'ici quelques mois, emprunter d'une manière exagérée. Donc, plus j'aurais d'auto-financement et plus j'aurai de subventions, moins j'aurai besoin d'emprunter. Et moins je ferai peser de charges sur les comptes communaux sur une durée relativement conséquente. De fait, un équipement comme celui qui se prépare, c'est un investissement de plusieurs mandats.

Si on ne veut pas retrouver une situation asphyxiée par le besoin d'aller à l'emprunt, il est important pour nous de dégager un certain nombre d'excédents. C'est le choix qu'on fait et qu'on assume, qui a été fait préalablement et que l'on fait encore aujourd'hui.

Tout ceci afin de nous permettre évidemment d'asseoir le projet financièrement sans obérer nos capacités futures à répondre à des aléas de besoin.

Ce qui est important aussi pour nous, c'était la philosophie également de ce projet, c'est d'améliorer entre guillemets le score environnemental, de décarboner nos équipements.

On n'est pas dans le secret, on n'aura pas à cacher quoi que ce soit sur le sujet et on serait pleinement intégré à la co-construction, comme ça a été fait d'ailleurs dans le cahier des charges du projet, de telle façon à ce qu'on ne se trompe pas d'objectif finalement. Et votre regard croisé, je le redis, il y a aussi toute son importance et sa légitimité. »

Bruno DIMPRE : « Juste, en termes d'emprunt, nous serions intéressés à emprunter aux alentours de 1 000 000€ et de rembourser environ 150 000€, et donc on a essayé de tenir un résultat qui nous permettrait effectivement de rentrer dans cette enveloppe-là. ».

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

15 voix « Pour » et 4 « Abstentions »

Abstention de P. DEFURNES, V. FINANCE (pouvoir à G. RABAEY), G. RABAEY, E. FERYN-CARLIER.

7. Vie associative – Octroi de subventions aux associations

Monsieur le Maire : « Le moment du vote des subventions aux associations est toujours un temps fort de la vie de notre commune. Il dépasse largement une simple décision budgétaire : il traduit une vision, un engagement et une reconnaissance.

Nos associations sont le cœur battant de notre territoire. Elles animent notre quotidien, créent du lien social, favorisent la solidarité, soutiennent les plus fragiles, encouragent la pratique sportive, culturelle et citoyenne. Sans elles, notre commune ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui : vivante, dynamique et profondément humaine.

Derrière chaque association, il y a des femmes et des hommes engagés, des bénévoles qui donnent de leur temps, de leur énergie et souvent de leur passion. Leur action mérite non seulement notre respect, mais aussi notre soutien concret.

C'est précisément le sens des subventions que nous votons aujourd'hui. Elles ne sont pas simplement une aide financière : elles sont la traduction de notre volonté d'accompagner, de valoriser et de pérenniser ces initiatives qui font vivre notre territoire.

Mais cet engagement est réciproque. Si la commune soutient ses associations, elle attend aussi en retour un engagement responsable, une gestion rigoureuse et une action toujours tournée vers l'intérêt général. C'est ce partenariat, fondé sur la confiance et la transparence, qui garantit l'efficacité de notre action collective.

Dans un contexte où les ressources publiques sont contraintes, nous faisons le choix clair de maintenir cet effort. Parce que soutenir les associations, c'est investir dans le vivre-ensemble, dans la cohésion sociale et dans l'avenir de notre commune.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des acteurs associatifs pour leur implication, ainsi que les services municipaux et les élus qui œuvrent au quotidien pour accompagner ces projets.

Je vous propose de laisser Fabrice POCHOLLE vous présenter cette délibération. »

Fabrice POCHOLLE : « Merci Monsieur le Maire.

L'étude des dossiers de demande de subvention nous a, à la fois, permis de constater que certaines associations augmentaient chaque année leur épargne, celle-ci pouvant parfois atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros, mais également de constater que d'autres ont un besoin de financement plus important.

Aussi, fort de ce constat, je me suis entretenu avec Bruno DIMPRE et Vincent afin d'analyser les dossiers de demande de subvention, je vous propose donc de fixer les montants des subventions aux associations comme suit :

- APEEZ – 545€ (0€ en 2025), (Khalid)
- Bulle de romans – 1 000€ (400€ en 2025 – Lancement de l'association), (Béatrice)
- CPIE – Flandre Maritime – 2 000€ (1000€ en 2025), (Philippe)
- Cap sur la forme : 1 600€ (1200€ en 2025), (Abstention de Béatrice)
- La bourriche Zuydcootoise : 500€ (500€ en 2025),
- Le courtil des simples : 400€ (800€ en 2025 – Réalisation du festival d'archéologie),
- Le Longe Zuydcoote : 150€ (même subvention que l'année précédente), (Fabrice)
- Les Zébrillons du jeu : 400€ (200€ en 2025 – Souhait de valoriser l'engagement en doublant le montant demandé), (Vanessa)
- US Bray-Dunes : 300€ (0€ en 2025 – des jeunes de Zuydcoote pratiquent le foot à BD),
- Zuydcoote en Fête : 13 030€ (8000€ en 2025 – Lancement de l'association). (Pascale, Bruno).

Gauthier RABAEY : « Juste une petite remarque, nous serions intéressés d'être associés à l'étude des dossiers pour l'avenir. »

Paul CHRISTOPHE : « Tout d'abord, je tiens à rappeler qu'on ne cache rien. Les dossiers de demandes sont disponibles pour consultation en mairie.

Ces dossiers sont assez précis sur le détail des événements et dépenses que les associations réaliseront en contrepartie de la subvention accordées. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

N'ont pas pris part au vote en raison de leur présence au conseil d'administration d'associations :

- Bruno DIMPRE : « Zuydcoote en Fêtes »
- Pascale DESFRENES : « Zuydcoote en Fêtes »,
- Béatrice LEMPEREUR : « Bulle de romans » et « Cap sur la Forme »,
- Fabrice POCHOLLE : « Le Lounge Zuydcoote »,
- Khalid BOUZIANI : « APEEZ »
- Philippe DEFURNES : « CPIE – Flandre Maritime ».

Monsieur le Maire : « Soutenir la jeunesse, c'est préparer l'avenir de notre commune. C'est un choix politique fort, mais aussi une responsabilité collective que nous assumons pleinement.

Notre engagement en faveur des jeunes se traduit concrètement, chaque jour, à travers les actions que nous menons et les moyens que nous mobilisons. De la petite enfance à l'adolescence, nous avons à cœur d'accompagner chaque étape de leur parcours, en veillant à offrir des conditions d'apprentissage, d'épanouissement et de découverte de qualité.

Ainsi, notre commune investit de manière significative dans le fonctionnement de nos écoles, du périscolaire et de l'accueil de loisirs, afin de garantir un cadre éducatif structurant et bienveillant.

Nous faisons également le choix de soutenir les familles au quotidien, notamment à travers la restauration scolaire, pour proposer un service accessible et de qualité.

Au-delà du cadre scolaire, nous souhaitons offrir à nos jeunes des opportunités d'ouverture et d'émancipation. C'est pourquoi nous accompagnons l'organisation de séjours pour les adolescents, favorisant leur autonomie, leur découverte et leur vivre-ensemble.

Dans cette même logique, nous soutenons l'engagement des jeunes en facilitant l'accès à la formation au BAFA, contribuant ainsi à former les animateurs de demain et à encourager les vocations.

Par ailleurs, afin de garantir l'égalité d'accès aux activités éducatives, culturelles et sportives, la commune prend en charge les transports liés aux sorties scolaires, permettant à chaque enfant de bénéficier pleinement de ces expériences essentielles.

Ces actions ne sont pas anodines. Elles traduisent une conviction profonde : celle que chaque effort consacré à la jeunesse est un investissement pour l'avenir, pour la cohésion sociale et pour le dynamisme de notre territoire.

Nous croyons en notre jeunesse, en son potentiel et en sa capacité à construire le monde de demain, c'est pourquoi la commune poursuivra cet engagement en consacrant pas moins de 250 000€ de son budget à cette thématique. »

8. Jeunesse – Fixation de la participation communale aux séjours ados

Pascale DESFRENNES : « Merci Monsieur le Maire.

Depuis plusieurs années maintenant, la municipalité s'engage en permettant aux Zuydcootois et Zuydcootoises de partir en voyage durant les vacances scolaires d'été.

Ces voyages organisés par l'ADAV, centre organisateur de colonies de vacances situé à Bergues, et par la base de plein air et de nature située à Morbecque sont financés à 75% par la commune accompagnée par la caisse d'allocation familiale, ce qui laisse un reste à charge d'environ 25% aux familles. Cette prestation représente tout de même un coût annuel pour la commune d'approximativement 20 000€ l'année dernière.

Jje vous propose d'approuver la participation communale comme fixée dans le tableau repris dans la délibération, d'accepter le règlement des différents séjours en fonction du nombre d'inscrits, d'encaisser la participation des familles selon les tarifs fixés dans le tableau précité, d'autoriser le paiement en 3 fois et d'accepter, en cas de désistement, le remboursement du séjour aux familles sur présentation d'un certificat médical ou de tout autre document permettant de juger de l'impossibilité de participer au séjour. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

9. Affaires sociales – Octroi d'une subvention au CCAS

Monsieur le Maire : « Avant de passer la parole à Béatrice pour présenter cette délibération, je voudrais revenir sur l'action du CCAS.

Etablissement public autonome, le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social.

Ainsi le CCAS de Zuydcoote propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale et mène des actions en faveur des personnes âgées comme la distribution du colis de Noël, l'organisation de repas annuels ou encore la sortie à Nausicaa qui a eu lieu aujourd'hui.

En outre, et bien plus concrètement, Béatrice et ses conseillers délégués accompagnent régulièrement des personnes en situation de précarité par le biais de permanences hebdomadaires.

Je laisse maintenant la parole à Béatrice. »

Béatrice LEMPEREUR : « Merci Monsieur le Maire.

Pour votre parfaite information, je suis en mesure de vous indiquer que les comptes 2025 du CCAS sont arrêtés sur la base d'un réalisé de 14 818,22€ de dépenses de fonctionnement et de 20 238,33€ de recettes de fonctionnement.

Ainsi, je vous propose de fixer le montant de la subvention annuelle accordée au CCAS à 20 000€. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire : « L'ordre du jour étant épuisé, je vous propose maintenant de traiter les questions diverses. »

- 1) Vous avez au conseil précédent marqué votre assentiment sur l'intérêt de la pose de ganivelles pour la protection des dunes. Concrètement, qu'est-ce qui est prévu en la matière avant le début de l'été ?

Fabrice POCHOLLE : « J'ai rencontré sur site les agents référents de la communauté urbaine de dunkerque, compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations.

Nous avons pu constater que les ganivelles ont eu un effet très positif en permettant le maintien de sable en pieds de dunes. Le problème c'est qu'elles sont maintenant presque intégralement recouvertes ce qui occasionne 2 difficultés à savoir, d'une part, que la dune est dorénavant accessible et, d'autre part, que des pointes dépassent désormais du sable ce qui est relativement dangereux.

On attend maintenant le retour de la CUD quant à l'implantation d'une nouvelle rangée de ganivelles. Malheureusement, on ne peut rien promettre en termes de délais. »

- 2) Monsieur le Maire, nous sommes tous d'accord pour dire que l'avenir de demain dépend de la manière dont nos enfants sont instruits aujourd'hui. Nos 2 listes ont d'ailleurs choisi de mettre en avant dans leur programme la construction d'une nouvelle école.

C'est pour cela que nous comptons sur vous pour être pleinement intégrés dans le projet de construction de cette école. Cela veut dire si possible, de pouvoir valider ensemble un cahier des charges de cet équipement, en y intégrant totalement les utilisateurs, les équipes enseignantes, le personnel qui officie dans l'école, les Zuydcootois aimeraient aussi avoir une pleine transparence sur ce projet.

Ce projet est important et coûteux pour notre commune. Les Zuydcootois aimeraient aussi connaître son coût et ses détails de financement. Cette totale transparence permettra de fédérer les

Zuydcootois autour de cette construction. Nous sommes conscients que ce projet a été budgétisé et que tout ne peut pas être remis en cause, mais nous vous demandons de pouvoir construire ensemble.

N'oublions pas que nous avons encore notre ancienne école à entretenir. Ne connaissons pas la date de fin de construction de ce nouveau équipement, il est important de garder de bonnes conditions d'accueil agréable et d'apprentissage pour nos enfants. Je tiens à vous interpeller sur différents points et aimerais avoir votre ressenti et connaître votre engagement sur ces problèmes :

- Il n'y a plus de connexion internet à l'école depuis juin 2025,
- La sortie de l'école n'est pas toujours sécurisée,
- L'éclairage public est parfois éteint le matin, lors des arrivées en classes,
- Les passages piétons ne sont pas bien matérialisés,
- Depuis un mois, la ligne téléphonique de l'école est coupée. Comment faisons-nous pour joindre l'école ? Comment les enseignantes contactent les parents en cas de problème ?
- Les sirènes d'évacuation ne sont pas adaptées aux différents types d'alertes, confinement, évacuation en d'incendie, risques chimiques, et cetera. Cette dernière demande date du Conseil d'école du 17 novembre 2023 et est renouvelée à chaque conseil. À ce jour, aucune réponse concrète n'a été apportée.
- Il manque une ATSEM dans la classe de moyenne et grande section. Cela nuit aux apprentissages scolaires ainsi qu'à l'épanouissement et au confort des enfants, passage aux toilettes, urgences de tout ordre, notamment pour les moyens 4/5 ans.

Paul CHRISTOPHE : « Sur la question de la construction, je pense avoir été clair tout à l'heure. Aujourd'hui, quelques ajustements doivent encore être réalisés. Il y aura également la question du foncier à régulariser. Mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, il faudra aborder et construire ensemble.

S'agissant des travaux, je parle sous le contrôle de Pascale DESFRENNES, je vais rajouter quelques petites choses dans la liste de doléances, puisqu'il y avait aussi les ganivelles du jardin potager qui devaient être retendues, remises en état, voire remplacées, c'est fait. Les trous dans la cour de l'école qui avaient été pointés du doigt ont été rebouchés. Pour internet, une bon de commande a été signé et une intervention est programmée le 6 mai prochain. Nous avons également remplacé le projecteur interactif de Madame SEIGNEURBIEUX par un tableau interactif plus cher mais qui est plus moderne et offre plus de possibilités à l'enseignantes.

Depuis le dernier conseil d'école, ce sont à peu près 5000€ qui ont été engagés pour des travaux à l'école, sans compter le temps passer par les agents qui n'a pu être chiffré eu égard au délai qui nous été alloué à la suite de la réception de la question.

Sur la question des traversées, une réflexion globale de sécurisation de la Rue du Général de Gaulle, dans son ensemble, est engagée avec le Département (propriétaire de la voirie) et la CUD (gestionnaire). Celle-ci emportera nécessairement la partie devant l'école. Je rappelle quand même que l'on a un agent qui est présent pour sécuriser le passage piéton côté maternel.

En revanche, s'il y a un travail à mener pour rendre plus visible les passages piétons, celui-ci se fait nécessairement avec les services de la CUD et Département compétents puisque tout cela est réglementé.

Sur la question de l'ATSEM, c'est un sujet récurrent. Nous avons actuellement une ATSEM pour 2 classes, ce qui est la norme. Nous avons fait le choix de rajouter un agent technique à la hauteur de 12h / semaine pour compléter l'offre pour la surveillance la sieste, l'accueil du matin et la sortie le soir. Ce n'est pas neutre non plus. On est donc 50% de plus que le besoin identifié normalement.

Deuxièmement, il y a évidemment le moyen humain, mais il y a aussi l'aspect de l'occupation des locaux et on a fait des propositions à destination de la directrice de l'établissement pour pouvoir, d'une part, ajuster la présence de sa classe à côté de celle de Madame WAQUET ce qui faciliterait l'intervention de l'ATSEM, on en conviendra tous et, d'autre part, envisager du décroisement.

Nous avons mis en œuvre les moyens humains, l'aspect organisationnel on ne désespère pas de le voir avancer, afin de garantir la qualité de l'accueil proposée aux jeunes enfants.

Sur la question de l'alarme, je prends le point, je pense que c'est un vrai sujet à expertiser et je pense qu'au prochain conseil municipal tu pourras appeler l'école et tomber sur le répondant autrement que ce soir. »

Gauthier RABAEY : « J'espère aussi, j'espère que l'on pourra solutionner les différents points. Je reste évidemment à votre disposition car j'ai pleins de solutions à vous apporter sur chaque point parce que dénoncer c'est quelque chose mais apporter des solutions c'est bien aussi. »

- 3) Nous nous faisons l'écho des riverains de la Ferme Nord. Les plans affichés présentent un stationnement le long des maisons, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation. Plus largement, la circulation des véhicules sur le chemin privé et le croisement avec la véloroute présentent de nombreux risques. Quand des propositions précises seront-elles faites et comment sera assurée la concertation avec les habitants ?

Paul CHRISTOPHE « A ce stade, tu l'as dit, c'est simplement un panneau et donc une simple illustration. Il n'y a d'ailleurs pas de permis d'aménager déposer, celui-ci devrait d'ailleurs être soumis en Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers mais également à la DREAL qui aura vraisemblablement son mot à dire sur le sujet.

Evidemment, s'agissant de stationnement et de circulation, on associera donc l'ensemble des riverains concernés mais pas que, parce que je pense que c'est intéressant de partager également avec l'ensemble de la population. Ça c'est un engagement qu'on prend assez facilement puisque ça fait partie également de notre philosophie.

Par contre, moi tu vois, j'ai été interpellé sur le fait que les gens attendent ce basculement de stationnement pour ne plus avoir à traverser la chaussée chaque jour.

Je souhaite évidemment que l'on puisse prendre le temps d'échanger sur plusieurs options et pas seulement une seule proposition des services communautaires.

D'ailleurs, l'architecte des bâtiments de France consulté à l'époque était plutôt favorable à l'idée parce que ça reculait les véhicules sur la perspective de vue de la Ferme Nord.

Pour ce qui est de la sécurisation donc de la circulation, il y a un élément qui est important, et là qui est pris en compte aussi, c'est la circulation des cyclos, en particulier les vélotouristes qui traversent en diagonale eu égard à l'aménagement existant. Il a été acté de déplacer légèrement la sortie vélo pour leur remettre d'être en face du chemin des dunes.

D'ailleurs, j'en profite pour vous rappeler que nous allons à nouveau expérimenter la fermeture du chemin des dunes sur la période de forte affluence pour le réserver aux piétons, aux cyclos et donc empêcher les véhicules.

C'est une réflexion que j'aimerais bien partager avec vous aussi, à savoir, est ce que vous pensez que nous devrions réserver cette voie de circulation de manière permanente aux mobilités douces ?

Je mets le sujet sur la table. Pour une fois, c'est moi qui vous pose la question et je pense que ce serait bien d'y réfléchir ensemble. »

Séance levée à 21h01

La secrétaire de séance



Margot LEBRUN

Le Maire



Paul CHRISTOPHE